

CONSEIL COMMUNAL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 23 janvier 2024

La séance est ouverte à 18h14.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire (pour le point 3), Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, A-M. Salembier

MM. C. Capelle, F. Etienne, D. Fiévet, F. Mencaccini B. Sohler

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, P. Grandchamps

MM. A. Gavroy, R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

MM. L. Demarteau (pour le point 3), B. Guillitte, V. Maillen, E. Nahon (jusqu'au point 2)

Mme M. F. Martin (pour le point 3), Chef de groupe (PS)

M. Chenoy, C. Collard (pour le point 3), N. Kumanova-Gashi (pour le point 3), E. Tillieux (pour le point 3)

MM. J. Damilot (pour le point 3), C. Pirot, F. Seumois (pour le point 3), K. Tory

M. P-Y. Dupuis (jusqu'au point 2) (DéFI)

M. R. Bruyère, Chef de groupe (PTB)

Mme F. Jacquet

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point 2)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusés et excusées:

Mmes V. Delvaux, A. Oger, Conseillères communales Les Engagés

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI

Mme J. Dielis, Conseillère communale PTB

Séance publique

La décision est prise à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbaux des séances du 12 et 19 décembre 2023.....	4
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL.....	4
2. Néant.....	4

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Puis-je vous inviter à prendre place pour démarrer notre séance, s'il vous plait? Bonsoir à chacune et chacun d'entre vous.

Il m'a été demandé d'excuser l'absence ce soir de Madame Oger, Présidente du Conseil, que je suppléerai dès lors ainsi que de Monsieur Lemoine. Est-ce qu'il y a d'autres absences? Je ne parle pas des retards, je parle bien des absences. Anne Hubinon, me signale-t-on. Très bien, personne d'autre? Parfait.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Monsieur Prévot?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, pardon?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Madame Diélis.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Madame Diélis sera absente aussi. Très bien, parfait.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbaux des séances du 12 et 19 décembre 2023

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Alors, un ordre du jour particulièrement chargé pour notre Zone de Police. En la circonstance, uniquement un point relatif aux procès-verbaux. J'imagine que ça n'apporte pas de difficulté quelconque, non? Parfait.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que les procès-verbaux des séances du Conseil de la Zone de Police des 12 et 19 décembre 2023 ont été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, les procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

2. Néant

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 3 une démission aucune objection? Parfait. C'est de surcroît, oui, à huis clos le point 3, donc effectivement, on aura l'occasion de reposer la question tout à l'heure.

La séance publique était donc encore plus brève que je ne l'avais imaginé s'agissant de la Zone de Police.

Est-ce qu'en vertu de notre Règlement d'Ordre Intérieur, vous avez des questions d'actualité? Non? Parfait.

Je clôture donc cette séance publique.

La séance est levée à 22h28.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot